



AMBASSADE DE SUISSE  
AU PAKISTAN

ISLAMABAD, le 11 décembre 1973

Réf.: 822.8 - M/jh

ad r.o.841.Pak-Ind.45.1.-RH/bgm

CONFIDENTIEL

Au Service des intérêts étrangers  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

en	27							a/s
Date								
Visa								
EPD 14. Dez. 1973								
Ref. 1.0841. Pak-Ind. 451								

Monsieur l'Ambassadeur,

Je me réfère à votre lettre du 27 novembre à laquelle était annexé votre rapport au sujet de l'application de l'accord de New Delhi du 28 août 1973.

Je n'ai pas manqué d'étudier avec le plus grand intérêt ce rapport, qui expose d'une manière claire et précise la situation. J'approuve sans réserve vos conclusions.

En effet, l'opération des rapatriements se déroule d'une manière assez normale, si on prend en considération les circonstances spéciales et la méfiance réciproque entre Islamabad d'une part, et New Delhi et Dacca, d'autre part. Je constate que les notes de protestation du Bangladesh, très fréquentes en octobre et en novembre, ont sensiblement diminué depuis quelque temps; cela prouverait donc que Dacca est plus ou moins satisfait de la cadence de ces rapatriements. Notons que l'assimilation de ces rapatriés dans un pays, où la situation économique est déplorable, doit poser des problèmes insolubles aux autorités.

Selon les renseignements du Ministère des affaires étrangères, au début décembre, 52.800 environ Bengalis ont déjà été rapatriés. A la fin de ce mois, tous les militaires et les

./.

- 2 -

fonctionnaires auraient quitté le Pakistan. Il ne resterait ainsi que 40.000 civils Bangalis à rapatrier.

Jusqu'au début de décembre, 22.500 environ "non Bangalis" ont été rapatriés du Bangladesh. Le Ministère affirme avoir donné plus de 40.000 "clearances" pour cette catégorie de personnes. Le Pakistan estime donc qu'il appartient maintenant à Dacca d'entreprendre les arrangements logistiques nécessaires pour assurer les départs.

Ainsi Islamabad prétend avoir entrepris tout ce qui était en son pouvoir pour le rapatriement au Bangladesh des militaires Bangalis, des fonctionnaires, des civiles et le retour au Bangladesh des catégories de personnes fixées. Il reste évidemment l'importante question des Biharis. Comme je vous l'ai déjà fait savoir, je doute fort que le Pakistan accepte un nombre plus élevé de ces Biharis que cela n'a été prévu dans l'annexe confidentielle de l'accord de New Delhi. Il tentera même de n'en recevoir qu'un nombre inférieur. Les raisons sont connues: les autorités locales estiment qu'elles n'ont aucune obligation morale d'assimiler des personnes qui n'ont jamais résidé sur le territoire du Pakistan de l'ouest, et la situation économique actuelle ne permet pas d'assurer leur intégration.

Islamabad reproche à l'Inde de renvoyer les prisonniers de guerre à un rythme trop lent. New Delhi répond que cette cadence ne sera accélérée que lorsque celle des rapatriements des "Pakistan nationals" augmentera. Il est intéressant de constater à ce propos que l'Inde, pour cette catégorie de personnes, mentionne des "Pakistan nationals" tandis que le Pakistan les désigne par le terme de "non Bangalis".

La question est maintenant de savoir si la Suisse, en sa qualité de puissance protectrice, peut actuellement intervenir

- 3 -

auprès des trois parties afin que cette opération des rapatriements s'effectue plus rapidement. Dans l'accord de Simla, il a été prévu que l'Inde et le Pakistan régleraient leurs différends sur une base bilatérale. L'accord de New Delhi prévoit bien la possibilité d'une action suisse et le Foreign Secretary, au cours de son entretien avec M. Bill, Délégué du Conseil fédéral aux missions de secours en cas de catastrophe à l'étranger, envisageait notre intervention pour le cas où devraient surgir des "Streitpunkte". Pour le moment toutefois, cette opération s'effectue sans trop de heurts et je ne pense également pas que nous devrions prendre maintenant une initiative. Il est préférable d'attendre que nos mandants nous adressent en ce domaine une requête. D'après Sattar, une telle éventualité pourrait fort bien surgir à l'avenir; cela n'est cependant pas à nous de la provoquer. Le rôle de la puissance protectrice n'est en principe pas celui d'un médiateur.

Je vous ai déjà fait savoir que le Gouvernement pakistanais avait accepté officiellement votre proposition des "Selections Boards". Si ce projet se réalise, le rôle de la Suisse, dans le cadre de l'opération des rapatriements, prendrait une grande importance et un net caractère actif. Il semble toutefois, d'après les premiers sondages de notre Chargé d'affaires, que Dacca est assez réticent.

Il convient de signaler que le geste du Sheikh Mujibur Rahman, qui a libéré un certain nombre de "collaborateurs", a été fort bien accueilli à Islamabad. On y voit un signe de détente appréciable. En outre, mon collègue italien, qui revient de Dacca, a également l'impression (voir lettre du 30 novembre de M. l'Ambassadeur Real) que le leader du Bangladesh, sous la pression de l'Inde et d'autres nations, finira vraisemblablement par renoncer aux procès des criminels de guerre. L'Ambassadeur de

./.

- 4 -

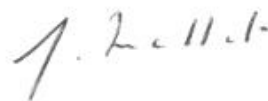
l'URSS à Islamabad m'a transmis une information semblable. Si cette prévision devait se réaliser, rien ne s'opposerait plus à la reconnaissance du Bangladesh par le Pakistan.

En résumé, sur le plan des rapatriements, la situation n'est pas trop mauvaise et l'opération pourrait être liquidée à fin mars. Des "accidents de parcours" sont toutefois toujours possibles et il n'est nullement exclu qu'une des parties ait recours à nos bons offices actifs pour régler certaines difficultés. Mais, pour le moment, "il est urgent d'attendre".

En ce qui concerne la possibilité de faire comprendre à Bhutto que le Pakistan a l'obligation morale d'accueillir les Biharis, une très grande prudence s'impose. Je vous rappelle les réactions que les déclarations de M. Victor Umbricht ont provoquées. D'autre part (voir mes rapports politiques), le Premier Ministre semble être depuis quelque temps d'une humeur assez agressive. Il a soulevé à nouveau la question du Cachemire et reproche à l'Inde et à l'Afghanistan de comploter contre l'intégrité du Pakistan. Une démarche suisse tendant à lui rappeler le devoir du Pakistan à l'égard des Biharis risque donc d'être mal accueillie.

Copie de cette lettre est adressée directement à la Direction politique et à la Direction des organisations internationales. Je vous laisse le soin, si vous le jugez opportun, d'en transmettre une copie à New Delhi et à Dacca.

L'Ambassadeur de Suisse



(J. Mallet)